



Pétition sur les langues vivantes en collège : Académie de Toulouse Pour l'abandon de l'expérimentation Pour le respect des horaires réglementaires

La Rectrice de l'académie de Toulouse a imposé pour la rentrée 2014 la généralisation d'une expérimentation sur l'ensemble des collèges de l'académie. Il s'agit d'introduire une seconde langue en 5^e à hauteur de 2H hebdomadaires. Pour financer ce dispositif, Madame la Rectrice a demandé aux établissements de réduire l'horaire de LV1 en 6^e, de mettre un terme à la plupart des bi-langues en 6^e et a rappelé que les sections européennes ne seront pas financées par les dotations.

Les organisations signataires se sont inquiétées lors du C.A.E.N. du 5 février que la représentante du ministre soit à l'initiative d'une déréglementation horaire par rapport aux arrêtés de 2002 et 2004.

De plus, la généralisation de cette expérimentation n'a fait l'objet d'aucun bilan, d'aucune concertation avec les parties prenantes et l'intérêt pédagogique en est très discutable. Les collèges ont ainsi été dotés en conséquence avant même la parution d'une circulaire de cadrage.

Ce dispositif ne répondra en rien aux difficultés que rencontrent les élèves dans l'apprentissage des langues qui est largement lié à des conditions d'enseignement déplorables, au nombre desquelles des effectifs bien souvent autour de 30 élèves.

Cette expérimentation est présentée comme devant participer de l'équité entre les élèves. Or les remontées des établissements, suite aux votes dans les conseils d'administration, montrent la plus grande confusion et le problème va encore prendre de l'ampleur. Maintien des 4H de LV1 dans certains établissements, 3H30 quelquefois, sections européennes et bi-langues maintenues ici où là au prix de coupes sévères sur d'autres dispositifs et enseignements : notamment sur l'aide des élèves en difficulté, l'aide personnalisée en 6^e, les groupes de sciences et les dédoublements, l'occitan, le latin, etc.

Pour faire face aux difficultés qu'ils rencontrent et relever le défi de l'échec scolaire, nos établissements ont besoin de moyens et de sérénité : cette année, ils n'auront guère de moyens pour faire réussir tous les élèves et la remise en cause des horaires légaux, garants de l'égalité, génère quant à elle avant tout tensions et dysfonctionnements.

Pour l'abandon de l'expérimentation et pour le respect des horaires réglementaires

Nom	Prénom	Etablissements	Commune	Signature